
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 27 juin 2017 à 9 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement
M. Craig Sauvé, conseiller de ville
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville (arrivée à 9 h 11)
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement

MEMBRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENT :

M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

Me Pascale Synnott, secrétaire d'arrondissement
M. Babak Herischi, directeur d'arrondissement
M. Aurèle Blanchette, directeur – Services administratifs
Mme Marie-Claude Leblanc, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social
M. Sylvain Villeneuve, directeur - Aménagement urbain et patrimoine
Mme Daphné Claude, analyste de dossiers – Division du greffe

À 9 h 04, le maire Benoit Dorais ouvre la séance du conseil d'arrondissement et constate le quorum.

CA17 22 0237

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.01

10.02 - Période de commentaires des élus

Le maire Benoît Dorais aborde le sujet suivant :

Pavillon des aînés (20.01) : rencontre avec l'OPA à venir pour déterminer l'emplacement du pavillon – élaboration d'un court échéancier - subvention financière du gouvernement du Québec.

La conseillère Sophie Thiébaud aborde le sujet suivant :

Pavillon des aînés (20.01) : confirmation que l'emplacement du pavillon sera déterminé ultérieurement – rencontre avec l'OPA – rue Ropery proposée lors de la consultation publique sur la planification du nord de la Pointe-Saint-Charles.

10.03 - Période de questions et commentaires du public

Monsieur Patrick De Gruytel : pavillon des aînés (20.01)

Monsieur souhaite savoir si le pavillon des aînés sera accessible à tous les aînés d'une manière générale. Il souhaite également savoir si les arbres du parc seront conservés. Il aurait également souhaité que la rencontre de consultation des citoyens ait lieu avant l'octroi du contrat et non l'inverse.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Madame Viviane Freedman : pavillon des aînés (20.01)

Madame souhaite savoir si les besoins et les activités des aînés de demain seront pris en compte dans la réalisation du projet. Elle demande comment sera géré le pavillon et si son occupation sera faite en concertation avec tous les organismes en vue de répondre aux intérêts évolutifs de la clientèle et de rejoindre un bassin de population plus large.

Le maire Dorais, la conseillère Thiébaud et la directrice Leblanc répondent.

Question répondue sur place.

Madame Nicole Sophie Viau

Remerciements.

CA17 22 0238

Autorisation d'une dépense maximale de 89 160,29 \$ et octroi d'un contrat à la firme Beupré, Michaud et Associés, Architectes au montant de 79 160,29 \$ pour des services professionnels en architecture et ingénierie et études connexes pour le projet de pavillon des aînés au Carré d'Hibernia (dossier 1172783005)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 89 160,29 \$ pour des services professionnels en architecture et ingénierie pour le projet de pavillon des aînés au Carré d'Hibernia;

D'octroyer à cette fin, un contrat de services professionnels de 79 160,29 \$ à la firme Beupré, Michaud et Associés, Architectes, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville-centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1172783005

CA17 22 0239

Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22003) afin de réduire la distance limitative entre un café-terrasse ou un placotoir et une borne d'incendie (dossier 1177010013)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 6 juin 2017;

Considérant qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud et Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22003) afin de réduire la distance limitative entre un café-terrasse ou un placotoir et une borne d'incendie, qu'il soit numéroté RCA17 22008 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1177010013

70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucune question.

70.01

À 9 h 24, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Pascale Synnott
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2017.

Initiales Pascale Synnott